

# L'inclusion dans les structures jeunesse

30 mars 2022

Le projet éducatif de la Ville affirme clairement la volonté de permettre à tous les enfants sébastienais de partager ensemble des loisirs de qualité. En permettant l'accès des centres de loisirs à tous les enfants, il s'agit également de faire évoluer les regards et encourager une mixité entre les jeunes handicapés et les jeunes valides.

Saint-Sébastien-sur-Loire a été la première collectivité française à signer, en 2000, la charte de déontologie avec la JPA\* ([jpa.asso.fr](http://jpa.asso.fr)) pour l'accueil des enfants et des jeunes handicapés dans des structures de vacances et de loisirs non spécialisées. Elle est aussi signataire de la charte départementale « Nos 19 engagements pour l'inclusion des enfants en situation d'handicap ».

\*JPA : La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

## Les grands principes de la charte

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous La volonté des signataires est de permettre à la personne en situation de handicap de choisir, préparer et vivre ses vacances, ses loisirs parmi et avec les autres.

## Un accueil de qualité

Ces accueils sont des temps de repos, de rencontre, de découverte et d'épanouissement.

## Un vrai projet d'accueil partagé par tous

Pour un accueil satisfaisant, humainement, matériellement et s'intégrant dans son projet de vie, une coopération des différents partenaires œuvrant en réseau est nécessaire. Ces différents partenaires doivent pouvoir, avec la personne, et à partir de sa demande, repérer et lever les éventuels obstacles à la bonne réalisation de ses vacances ou de ses loisirs.

## Les engagements

- Préparer, respecter et adapter, si besoin, le projet d'accueil mis en place avec et pour la personne en situation de handicap.
- Favoriser son accueil en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres.
- Assurer aux équipes une formation ou une sensibilisation spécifique.

- Informer que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte et des obligations que cela implique.
- Afficher la présente charte dans ses locaux.
- Décliner la mise en œuvre concertée des principes de la charte dans le projet de la structure

## À Saint-Sébastien-sur-Loire

Engagé de puis plus de 15 ans, dans l'accueil des enfants différents, la Ville s'inscrit dans une continuité de son action.

En 1998, la construction du nouveau centre a été l'occasion de tout mettre en œuvre pour aménager l'espace de manière à pouvoir accueillir des enfants porteurs de handicap.

Accessibilité sur l'ensemble des espaces pour les enfants à mobilité réduite, signalétique en braille, jeux de couleurs en sont des éléments visibles.

Par la suite, des alarmes incendie par flash ont été installées pour les sourds.

A Saint-Sébastien-sur-Loire, la formation, l'information de l'ensemble de la communauté éducative, des parents au cours des réunions préparatoires, et des enfants eux-mêmes, restent des conditions prioritaires pour la réussite du projet d'intégration. Un contrat tacite lie la famille à la collectivité pour définir et mesurer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à sa réussite individuelle et collective. Chaque année, la Ville accueille en moyenne une dizaine d'enfants différents dans les centres de loisirs, les camps et les mini-camps.

En fonction des demandes, des stagiaires BAFSA sourds ont également été intégrés aux équipes des accueils de loisirs sans hébergements.

## Contact

### Service jeunesse

7 rue du Petit Anjou

44233 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 25

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi,

8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Fermé le jeudi matin

## Documents à télécharger

- [Charte handicap-vacances-loisirs non spécialisés](#)  
[pdf | 771.97 Ko](#)
- [Charte départementale inclusion](#)  
[pdf | 339.40 Ko](#)

- [Contact](#)
- [Documents](#)